



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
et de l'aménagement du territoire
Office De Promotion et De Gestion Immobilière
De La wilaya De Mascara



DIRECTION GENERALE

MISE EN DEMEURE N°01
A Monsieur : HARCHOUCHE BRAHIM géant de l'entreprise SARL HARCHOUCHE BRAHIM
Dont le siège social Bocaa Ouled Heni El Djaada Sendjas wilaya de CHLEF
Marché N°:34/2025 en date du 17/04/2025
Ayant pour objet : Réalisation des 100/1000 logements publics locatifs y/c VRD à TIGHENNIF en lot
Unique (type F3) wilaya de Mascara
Programme : Année 2024 – 1^{ère} TRANCHE

- ❖ Conformément au décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant l'approbation du cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de travaux.
 - ❖ Vu l'article 119 du décret exécutif N°21-219 du 20/05/2021 portant du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.
 - ❖ Vu les articles 90-91-92 et 93 de la loi N°23/12 du 05/08/2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
 - ❖ Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.
 - ❖ Conformément au décret exécutif du 15 rabie El Aouel 1447 correspondant au 08 septembre 2025 pour la nomination de monsieur **ZERDI RAFIK** Directeur General de l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara
 - ❖ Vu le Marché sous le N°:34/2025 en date du 17/04/2025 relatif à la réalisation des **100/1000 Logements publics locatifs Y/C V.R.D en lot unique à TIGHENNIF** pour un montant de : **317 615 536,00 DA** conclu avec l'office de promotion et de gestion immobilière de Mascara et **Monsieur : HARCHOUCHE BRAHIM géant de l'entreprise SARL HARCHOUCHE BRAHIM Dont le siège social Bocaa Ouled Heni El Djaada Sendjas wilaya de CHLEF.**
 - ❖ Vu l'ordre de service démarrage en date du 17/04/2025 sous le numéro N°131/2025.
 - ❖ Vu l'ordre de service d'arrêt en date du 13/05/2025 sous le numéro 186/2025 (jusqu'à le déplacement de réseau d'assainissement de diamètre 300 mm traversant les 04 blocs du projet).
 - ❖ Vu l'ordre de service de reprise en date du 27/08/2025 sous le numéro 393/2025
 - ❖ Vu le délai de réalisation **Douze (12) mois.**
 - ❖ Vu le taux d'avancement physique de projet estimé à **soixante Cinq (65%).**
 - ❖ Vu le non - respect du planning d'avancement des travaux.
 - ❖ Vu le non - respect de la clause du marché concernant le travail posté système **(3*8).**
 - ❖ Vu l'insuffisance des moyens humains et matériels.
 - ❖ En application de l'article 09 du marché 34/2025 en date du 17/04/2025 qui stipule la résiliation du marché.
- Monsieur : HARCHOUCHE BRAHIM géant de l'entreprise SARL HARCHOUCHE BRAHIM Dont le siège social Bocaa Ouled Heni El Djaada Sendjas wilaya de CHLEF** est mise en demeure N°01 pour approvisionner le chantier en moyens (humains, matériaux et matériels) et rattraper le retard constaté .
- ❖ L'entreprise est appelé à remédier cette situation dans un délai de **huit (08) jours** qui suit l'apparition du dite mise en demeure N°01.
 - ❖ Dans le cas échéants, l'OPGI se trouve dans l'obligation de résilié aux torts exclusifs le marché, toute respectant la réglementation en vigueur

LE DIRECTEUR GENERAL